



**SYNDICAT DES EAUX  
DE LA PLAINE ET DES COLLINES DU CATELAN  
232 rue du Stade  
38890 MONTCARRA**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze mai,  
LE COMITE SYNDICAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Siège, sous  
la présidence de M. Patrick FERRARIS.

Date de convocation du Comité : 06 mai 2025

**PRESENTS** : Mme GAGET, MM. GIRAUD, BALLY, COTTAZ, DAMBONVILLE, DROGOZ, EMERAUD,  
FERRARIS, CONSTANTIN, Mme MOREL, MM. ODET, TOUSSENEL, VUAILLAT, Mme HARTMANN,  
MM. CHAVANON, SOUABNI, Mmes BEAUGELIN, GAUDET, MM. GRILLET, MONIN, Mme STIVAL  
(absente pour cette question).

**EXCUSES** : MM CARRAS, BARRET, GARCIA, GRANGER, DURAND, BLANDIN, LELONG, Mme  
TISSERAND.

Secrétaire de séance : Louis BALLY

### **Nombre de Délégués**

**En exercice : 29**

**Présents : 20 pour cette question**

**Votants pour ce sujet : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EAU POTABLE  
2025**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que le budget est un acte par lequel le Comité Syndical prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Lors de sa séance du 29 janvier 2025, le Comité Syndical a voté le budget primitif eau potable pour 2025.

Après approbation du compte administratif 2024 et de l'affectation des résultats de l'exercice 2024 lors de cette même séance du 14 mai 2025, un projet de budget

supplémentaire pour l'eau potable pour l'exercice 2025 est soumis à l'adoption du Comité Syndical.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, à la majorité des membres présents et représentés :

- approuve le budget supplémentaire de l'eau potable 2025 comme ci-dessous :

Section	Chapitres	Compte	BP 2025 + RAR 2024	BS 2025 proposé
<b>D F</b>	<b>FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>		<b>10 234 093.00 €</b>	<b>79 000.00 €</b>
D F	011 - Charges à caractère général		2 027 899.00 €	14 000.00 €
D F	012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 961 225.00 €	15 000.00 €
D F	014 - Atténuations de produits		660 075.00 €	
D F	022 - Dépenses imprévues ( exploitation )		55 296.00 €	
D F	023 - Virement à la section d'investissement		196 000.00 €	
D F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		1 067 754.00 €	50 000.00 €
D F	65 - Autres charges de gestion courante		3 585 577.00 €	
D F	66 - Charges financières		317 767.00 €	
D F	67 - Charges exceptionnelles		342 500.00 €	
D F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		20 000.00 €	
<b>R F</b>	<b>FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>		<b>10 234 093.00 €</b>	<b>79 000.00 €</b>
R F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)			29 000.00 €
R F	013 - Atténuations de charges		235 000.00 €	
R F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section		516 088.00 €	50 000.00 €
R F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services,		9 423 340.00 €	
R F	74 - Subventions d'exploitation		7 665.00 €	
R F	75 - Autres produits de gestion courante		48 910.00 €	
R F	76 - Produits financiers		3 090.00 €	
R F	77 - Produits exceptionnels			
<b>D I</b>	<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>		<b>7 797 360.00 €</b>	<b>2 986 686.24 €</b>
D I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement			
D I	020 - Dépenses imprévues ( investissement )		190 000.00 €	
D I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		516 088.00 €	50 000.00 €
D I	16 - Emprunts et dettes assimilées		462 850.00 €	20 000.00 €
D I	20 - Immobilisations incorporelles		30 000.00 €	12 000.00 €
D I	21 - Immobilisations corporelles		554 339.00 €	20 000.00 €
D I	23 - Immobilisations en cours		5 189 083.00 €	2 117 611.24 €
D I	458112 - INTERCONNEXION SEA LES ABRETS - FAVERGE		855 000.00 €	42 000.00 €
D I	458113 - EXTENSION RESEAU EAU POTABLE DOLOMIEUF			115 075.00 €
D I	458114 - FINANCEMENT AERMC POUR SEA INTERCO			610 000.00 €
<b>R I</b>	<b>INVESTISSEMENT - RECETTES</b>		<b>7 797 360.00 €</b>	<b>2 986 686.24 €</b>
R I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement			1 680 825.24 €
R I	021 - Virement de la section d'exploitation		196 000.00 €	
R I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		1 067 754.00 €	50 000.00 €
R I	10 - Dotations, fonds divers et réserves			856 747.99 €
R I	13 - Subventions d'investissement		2 414 456.00 €	
R I	16 - Emprunts et dettes assimilées		3 242 150.00 €	-388 961.99 €
R I	20 - Immobilisations incorporelles			
R I	21 - Immobilisations corporelles			
R I	23 - Immobilisations en cours		22 000.00 €	21 000.00 €
R I	458212 - INTERCONNEXION SEA LES ABRETS - FAVERGE		855 000.00 €	42 000.00 €
D I	458213 - EXTENSION RESEAU EAU POTABLE DOLOMIEUF			115 075.00 €
D I	458214 - FINANCEMENT AERMC POUR SEA INTERCO			610 000.00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire par :  
 - Télétransmission en Préfecture  
 Le: 23/05/2025  
 - Publication le: 23/05/2025

Le Président,  
 SYNDICAT DES EAUX DE LA PLAINE  
 ET DES COLLINES DU CATELAN  
 232, Rue du Stade  
 38890 MONTCARRA  
 Patrick FERRARIS

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

✓ Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, notamment les Articles R.102 et R.104, le Tribunal Administratif de GRENOBLE peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des deux dates suivantes :

- date de la transmission en Sous-Préfecture de LA TOUR DU PIN (Isère), (télétransmission en Préfecture)
- date de la publication (affichage ou notification).

✓ Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'Autorité Territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir :

- à compter de la date de notification de la réponse de l'Autorité Territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse de l'Autorité Territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 23/05/2025



ID : 038-200091791-20250514-DEL\_2025\_02\_04B-DE